|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée des Radiocommunications (AR-19)Charm el-Cheikh, Égypte, 21-25 octobre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE**Objet: Résolution 59-1 | **Document RA19/PLEN/27-F** |
| **30 septembre 2019** |
| **Original: anglais** |
| Allemagne (République fédérale d') |
| POSITION CONCERNANT LA proposition de mise à jour de la Résolution UIT-R 59-1 |
| Études sur la disponibilité de bandes de fréquences ou de gammes d'accord en vue de l'harmonisation à l'échelle mondiale ou régionale et sur les conditions de leur utilisation par les systèmes de reportage électronique d'actualités de Terre |
|  |

Résumé

Compte tenu des propositions faites et des résultats obtenus concernant la Résolution **59-1** pendant le dernier cycle, l'Allemagne a constaté que les travaux de mise à jour de la Résolution **59-1** relative aux études sur la disponibilité de bandes de fréquences ou de gammes d'accord en vue de l'harmonisation à l'échelle mondiale ou régionale et sur les conditions de leur utilisation par les systèmes de reportage électronique d'actualités (ENG) de Terre n'avaient pas suffisamment avancé. La Commission d'études 5 (CE 5) a désigné le Groupe de travail 5C (GT 5C) comme étant responsable des travaux sur la Résolution **59-1**. L'Allemagne est d'avis que la tâche confiée doit être réexaminée et actualisée afin de pallier l'absence d'encadrement des groupes concernés, à savoir le GT 5A et le GT 5C. En outre, compte tenu des résultats obtenus à la dernière réunion de la CE 5, elle estime que la question de la poursuite des études sur les systèmes ENG/OB, SAB/SAP et PMSE ne nécessite pas de mise à jour de la Résolution **59-1** quant au fond.

Introduction

La proposition de mise à jour de la Résolution **59-1** vise à actualiser des Rapports ou Recommandations et à en élaborer de nouveaux, afin de donner un aperçu des fréquences actuellement disponibles et des conditions de leur utilisation à l'échelle mondiale. L'un de ces Rapports ou Recommandations devrait par ailleurs donner des indications sur la mise à disposition de fréquences et l'accès à ces fréquences pour ces applications importantes. Si tous les travaux de fond actuellement menés par divers groupes de travail de l'UIT permettront d'obtenir les informations nécessaires, ils ne sont pas assez aboutis pour pouvoir mettre à jour la Résolution au terme du cycle en cours.

Les travaux sont actuellement axés sur les termes couramment utilisés à l'UIT[[1]](#footnote-1) en ce qui concerne les équipement**s** utilisés, par exemple les microphones sans fil, les systèmes d'interphone, les systèmes d'oreillettes sans fil et les caméras sans fil, principaux outils de production sans fil utilisés abondamment et quotidiennement pour produire/enregistrer des contenus audiovisuels, des actualités et des manifestations diffusés aux quatre coins de la planète auprès d'un public mondial et au moyen de plateformes très variées. Pour un grand nombre de secteurs, qui sont à l'origine de ces activités[[2]](#footnote-2), la disponibilité de fréquences radioélectriques est un facteur crucial dont les aspects doivent encore être étudiés et examinés. En outre, parmi les autres entités/secteurs qui utilisent les systèmes PMSE fonctionnant dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques figurent des organismes de presse, des services de santé, des systèmes éducatifs, des collectivités locales, des services d'élaboration de programmes politiques et de couverture des élections, des institutions religieuses et des services de conférence. Les Rapports et Recommandations UIT-R auxquels il est fait référence dans la Résolution **59-1** doivent donc être mis à jour et améliorés en ce qui concerne l'utilisation des bandes de fréquences, les bandes pouvant éventuellementêtre mises à disposition, les technologies actuelles et futures et les techniques d'atténuation envisageables à des fins de partage avec d'autres services et applications.

Proposition

Étant donné que de nombreuses activités de l'UIT-R sont en cours en ce qui concerne l'utilisation actuelle des systèmes SAP/SAB, ENG et PMSE, les bandes de fréquences et les technologies y relatives d'une part, et les futures technologies et les bandes qui pourraient être utilisées d'autre part, on estime que les travaux de mise à jour menés par la CE 5 en application de la Résolution **59-1** ne sont pas achevés et qu'une fois que des résultats auront été obtenus, l'AR-23 pourra être invitée à réviser la Résolution **59-1** en conséquence. À cet égard, il a été demandé à la CE 5, dans le Document 5/189-E, de communiquer son programme de travail à l'AR-19.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. ENG/OB, SAB/SAP, SNG [↑](#footnote-ref-1)
2. Production/enregistrement de contenus notamment pour les arts du spectacle, la radiodiffusion, le reportage d'actualités, la production de films indépendants et de programmes télévisés, les manifestations d'entreprise, les concerts, les espaces de soirée, les manifestations sportives et les églises. [↑](#footnote-ref-2)